

# Les rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada

Jean-Paul Bernard



La Société historique du Canada  
Brochure historique N° 55



# **Les rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada**

**Jean-Paul Bernard**

ISBN 0-88798-163-1 *Brochures historiques*  
ISSN 0700-6950 *Brochures historiques*  
(imprimé)  
ISSN 1715-8613 *Brochures historiques* (En  
ligne)

**Ottawa, 1996**

**La Société historique du Canada  
Brochure historique N° 55**



Rédactrices de la collection

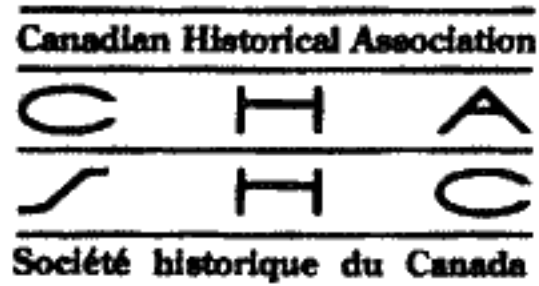
**Danielle Lacasse**

*Archives nationales du Canada*

**Nancy McMahon**

*Archives nationales du Canada*

**Droits réservés par  
la Société historique du Canada  
OTTAWA, 1996**

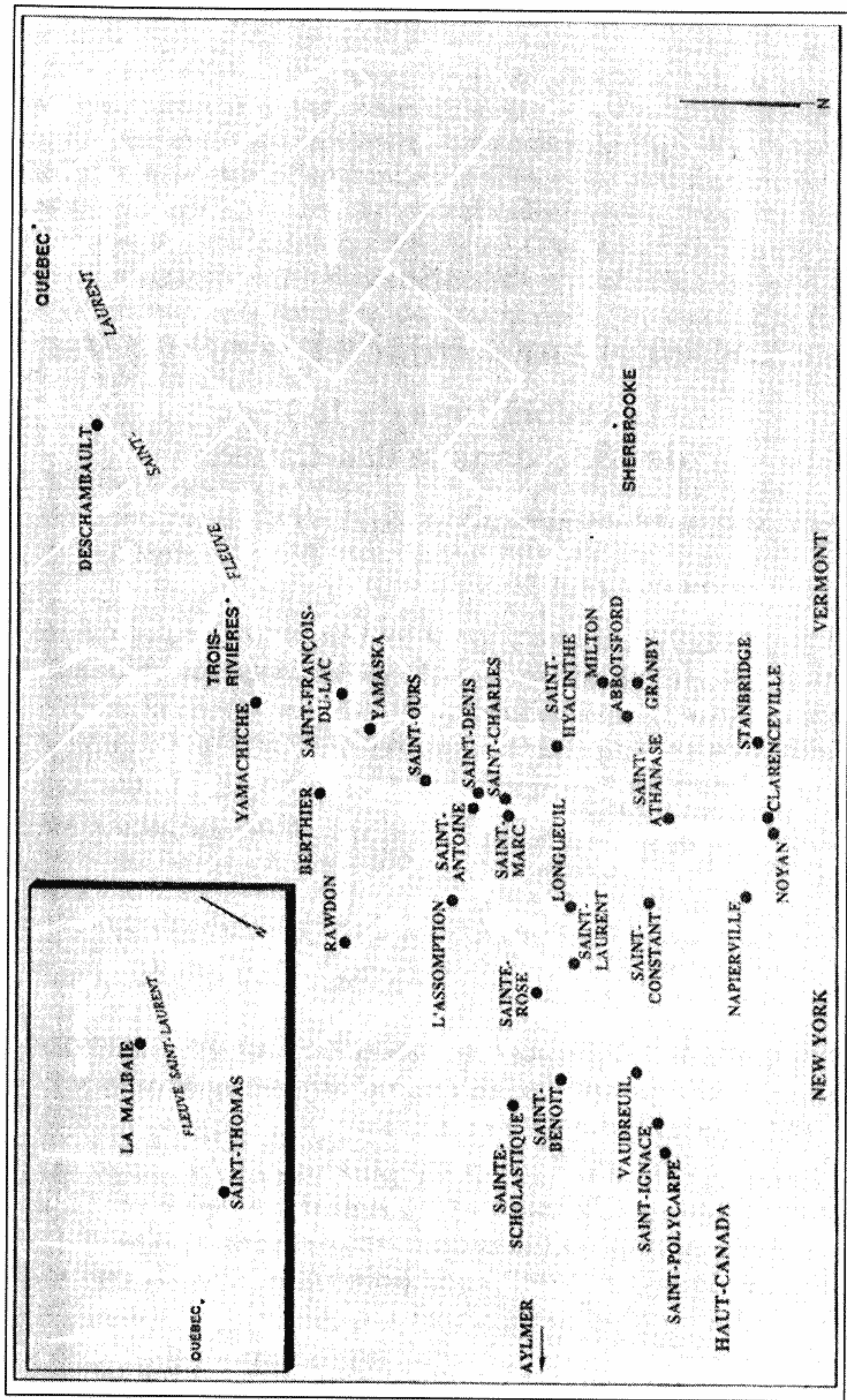


**Photo couverture:**

Highlanders du 71<sup>e</sup> régiment escortant des insurgés vers la prison de Montréal en 1838. Dessin par M.A. Hayes, gravé par J.H. Lynch. Avec l'aimable concours des Archives nationales du Canada, C3653.

Jean-Paul Bernard, professeur à l'Université du Québec à Montréal, est spécialiste du 19<sup>e</sup> siècle, de l'histoire et de la théorie de l'historiographie. Il est l'auteur de *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIXe siècle* (Presses de l'Université du Québec, 1971) et de *Les Rébellions de 1837-1838. Les Patriotes dans la mémoire collective et chez les historiens* (Boréal Express, 1983). Il a fait paraître *Assemblées publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838* (VLB Éditeur, 1988), une collection de textes publics des deux mouvements antagonistes de l'époque au Bas-Canada, les rebelles et les loyaux.

**Les rébellions de 1837 et  
de 1838 dans le Bas-Canada**



Localités où se sont tenues des assemblées publiques en faveur ou contre le mouvement patriote en 1837-1838, avec indication des limites des comtés électoraux alors en vigueur.

Cette carte est tirée du recueil de textes *Assemblées publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838*, publié en 1988 par Jean-Paul Bernard (en collaboration avec l'Union des écrivains québécois), chez VLB éditeur, qui a autorisé sa reproduction.



# **Les rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada**

---

Fait inhabituel dans l'histoire canadienne, le mécontentement contre les gouvernements établis va jusqu'à la révolte armée, à l'automne 1837, à la fois dans le Bas-Canada (Québec actuel) et dans le Haut-Canada (Ontario actuel). Pour une part, ces insurrections appartiennent à la même histoire. On a pu parler à leur propos de deux mouvements jumeaux, par leurs origines et par les liens qu'ils ont eus entre eux. Mais l'identique a ses limites, et il s'agit de deux mouvements parallèles et autonomes plutôt que d'un seul mouvement à double incidence régionale. De là l'objet particulier de la présente brochure sur les Rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada<sup>1</sup>.

Le singulier, dans le cas du Haut-Canada, souligne le fait qu'après la tentative des insurgés de s'emparer de Toronto, le grand rassemblement dans la région de Brantford, et le maintien durant un mois d'un camp armé à Navy Island sur la rivière Niagara, du début de décembre 1837 au début de janvier 1838, l'ordre public ne demeure troublé durant toute l'année 1838 que par des raids frontaliers qui sont le fait d'organisations principalement américaines sans appuis très significatifs dans le Haut-Canada lui-même. Dans le cas du Bas-Canada, le pluriel marque l'importance, en plus des affrontements des mois de novembre et de décembre 1837, d'une deuxième tentative insurrectionnelle d'envergure, à l'automne de 1838, basée sur une invasion venant des États-Unis, mais aussi et surtout, peut-être, sur une tentative de soulèvement en masse dans le Bas-Canada lui-même.

On peut assimiler cette crise à une explosion. En temps ordinaire les conflits politiques et sociaux sont réglés, ou du moins contenus, à l'intérieur des institutions qui existent précisément à cet effet. On peut parler d'explosion quand, au-delà de l'administration courante des affaires publiques, ce sont les institutions elles-mêmes qui sont remises en cause; quand la révolte est dans l'esprit des uns et la répression dans celui des autres; quand des deux côtés le recours aux armes n'est pas exclu. Si on retient pour la développer cette analogie avec une explosion, avec un feu qui éclate, on a tous les éléments qu'il faut pour l'analyse de la crise, et même quelques indications sur la façon de bien mener cette analyse.

---

<sup>1</sup> Voir également Colin Read, *La rébellion de 1837 dans le Haut-Canada*, SHC, Brochure historique n° 46.

D'abord on sait qu'une étincelle ne provoque une explosion que s'il y a, antérieurement, un mélange explosif, une situation explosive. Et on sait aussi que l'explication complète, voire l'explication suffisante, ne peut être limitée au seul point précis du moment de l'explosion. Elle doit plutôt rendre compte de la ligne entière, de la séquence qui comprend situation explosive, étincelle et explosion, embrasement, et étouffement du feu.

Dans une première section, nous verrons ce qui s'est produit, l'explosion elle-même et l'embrasement. L'analyse du caractère explosif de la situation fait l'objet de la deuxième section. Après l'examen des «causes» des rébellions, la troisième section se penche quant à elle sur les suites du conflit.

## **I. L'explosion elle-même**

L'explosion ne concerne pas que le recours aux armes, et le temps des rébellions n'est pas que celui de ses combats et escarmouches. Il y a d'abord eu soulèvement politique; puis après environ six mois on en est venu au soulèvement armé. De l'un à l'autre le glissement a été progressif.

### **Le soulèvement politique**

Par les célèbres Résolutions Russell, au printemps 1837, le Bureau colonial de Londres et le gouvernement de la Grande-Bretagne prenaient position sur les affaires en conflit dans le Bas-Canada et jetaient tout leur poids du côté d'une des parties au conflit. Entre autres, à propos de l'autorisation budgétaire, moyen par excellence de l'Assemblée contre l'administration en place, elles libéraient de façon extraordinaire le gouverneur Gosford d'avoir à soumettre à la législature les dépenses concernant la justice et le gouvernement civil. Depuis longtemps ce conflit impliquait tout à la fois, dans la colonie, des enjeux institutionnels, des intérêts divergents et des ressentiments réciproques. De là l'ampleur de la réaction dans les journaux, d'abord, puis l'organisation d'un vaste mouvement de protestation.

À la nouvelle des Résolutions les journaux favorables à l'administration coloniale expriment donc de façon méprisante leur satisfaction. La *Montreal Gazette* fait ressortir le contraste entre le pouvoir et l'influence des «free born sons of Britons» et la faiblesse des démagogues d'origine française qui dominent l'Assemblée, tandis que *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois* se réjouit de la défaite des radicaux et de leurs revendications insensées. Mais la *Minerve* parle de son côté de véritable coup d'État de la part du ministère des Colonies. Pour sa part le *Vindicator* dit regretter qu'on ait attendu justice du Parlement britannique et il invite sur un ton dramatique à la création d'un vaste mouvement populaire d'agitation.

Même le journal *Le Canadien*, reconnu alors pour sa modération, décrit les Résolutions comme «un acte d'agression qui rompt le contrat social et qui rendrait sainte toute résistance, (...) même physique».

Après la première d'une longue série d'assemblées de protestation et de propagande, à Saint-Ours, dans le comté de Richelieu, d'autres suivent, par exemple à Saint-Laurent (comté rural de Montréal), à Saint-Marc (Verchères), à Sainte-Scholastique (Deux-Montagnes), à Saint-Hyacinthe, à Longueuil (Chambly), à Sainte-Rose (Terrebonne). La presse partisane en rend compte sous le titre de «La voix du peuple». À ces assemblées tenues dans une paroisse mais visant chaque fois tout un comté correspond une assemblée d'un type particulier, à Québec, convoquée par les réformistes irlandais et britanniques. L'objectif du mouvement vise à faire la preuve que c'est à bon droit que l'Assemblée peut se réclamer d'un appui populaire dans ses prises de positions. Il vise du même coup, comme par-dessus le gouvernement impérial, à intéresser l'opinion publique en Grande-Bretagne.

Ces rassemblements, en plus de dénoncer l'immixtion du gouvernement impérial dans les affaires internes de la colonie, réitèrent avec force les éléments du programme politique de la majorité à l'Assemblée, et ils attaquent les monopoles terriens et la spéculation foncière. Contre l'usage sans autorisation de l'Assemblée des fonds publics, le mot d'ordre est donné de tarir la source principale du revenu du gouvernement en s'abstenant d'acheter les produits soumis à des droits douaniers et d'acheter plutôt des produits locaux, conduite susceptible, souligne-t-on, de favoriser le développement de manufactures locales. Au plan de l'organisation, on tente de mettre sur pied, dans chaque comté, un comité permanent de concertation et d'orientation — celui de Montréal jouira d'une certaine prééminence — et des comités particuliers, dits de correspondance, de vigilance ou de propagande à l'exemple des *insurgents* américains. Dès ce moment des pas sont faits dans le sens d'une éventuelle «convention» devant réunir, en plus des députés, les conseillers législatifs réformistes et des représentants à élire dans chaque localité. S'il était réalisé, ce projet changerait les bases mêmes de la légitimité politique.

Le gouverneur Gosford intervient par une Proclamation qui interdit ces assemblées de protestation et qui ordonne aux responsables locaux du maintien de l'ordre, juges de paix (fonctions judiciaires) et officiers de milice (fonctions policières) de sévir contre les contrevenants. Ce geste d'autorité n'arrête pourtant en rien le mouvement en cours, qui se poursuit et qui, au plan géographique, s'étend au-delà des premiers comtés mobilisés. D'autres assemblées ont lieu à Berthier, Saint-François-du-Lac (Yamaska), Saint-Thomas (Bellechasse et L'Islet), dans la ville même de

Montréal, à Stanbridge East (Missisquoi), Napierville (L'Acadie), Deschambault (Portneuf), Potton (Stanstead), Yamachiche (Saint-Maurice), L'Assomption (Lachenaie et L'Assomption), Saint-Constant (Laprairie), où on continue à protester, y compris contre la Proclamation elle-même. Le 18 août commence une brève session de la législature et vite échoue une dernière tentative de conciliation de la part du gouverneur avec la majorité à l'Assemblée.

Par ailleurs les adversaires du mouvement sont bien loin de demeurer inactifs, que ce soit dans la presse qui dit leur attitude scandalisée et leur détermination menaçante, ou sur le terrain. Entre le 15 juin et le 18 août, eux aussi tiennent des assemblées: par exemple à Rawdon (L'Assomption), dans la ville de Montréal, à Henryville (Rouville), à Philipsburg (Missisquoi), à Napierville (L'Acadie), à Québec, à Aylmer (Ottawa) et à Yamaska. On y exprime son respect pour l'autorité en place, sa fidélité et son allégeance à l'Empire et à la royauté, et on y assure que s'il devait y avoir recours à la force des armes, les révolutionnaires seraient écrasés.

En plusieurs lieux la pression est alors très forte contre ceux qui refusent de joindre le mouvement de protestation, et particulièrement sur les juges de paix et officiers de milice, dont certains démissionnent simplement, pour n'avoir pas à agir contre l'opinion de leur communauté, tandis que d'autres vont être démis de leurs fonctions, pour refus de collaborer à la politique de sanctions du gouvernement. Dans nombre de communautés locales majoritairement patriotes, la réprobation morale contre ceux qui demeurent fidèles à l'administration en place se manifeste par des charivaris, sortes de tapages nocturnes coutumiers devant les maisons des personnes dont on réprovoque la conduite. Les juges de paix et officiers de milice fidèles constituent des cibles tout indiquées.

Les manifestations politiques que constituent les assemblées, maintenant de la part des deux parties, continuent à l'automne 1837. Et se poursuit également la lutte autour du pouvoir des magistrats, qu'on veut utiliser d'une part et neutraliser de l'autre. Mais deux initiatives nouvelles tendent à hausser d'un cran moyens utilisés et enjeux eux-mêmes. Le 5 septembre se tient à Montréal la réunion de formation des Fils de la liberté. Et le 1<sup>er</sup> octobre, dans le comté des Deux-Montagnes, on préconise que les populations de chaque paroisse procèdent au choix de personnes élues pour jouer le rôle jusque-là tenu par les officiers de justice et de police nommés par l'administration.

L'association des Fils de la liberté n'est pas qu'un club politique qui s'inspire des Américains de 1776. Ses membres se réunissent aussi dans les faubourgs de la ville de Montréal pour pratiquer la manoeuvre militaire. Bravade, mesure offensive, moyen de faire contrepoids à la garnison

et aux costauds de l'autre parti? En effet dès le mois de décembre 1835, on avait formé, à Montréal aussi, le *British Rifle Corps*. Dès le mois suivant ce corps avait dû se dissoudre, mais au printemps de 1836 le *Doric Club* avait pris sa succession, discrètement dans la clandestinité, mais non sans avoir publié un manifeste. Dans le cas du passage à l'élection de juges de paix et de chefs de milice locaux, la recommandation du Comité permanent du comté des Deux-Montagnes invitait aussi à la formation dans les paroisses de milices, avec exercices de maniement d'armes. Sans être répandus, des cas d'imitation de la ville de Montréal et du comté des Deux-Montagnes inquiètent les autorités. Il en sera question à la grande assemblée de Saint-Charles, du 23 octobre.

Cette assemblée de Saint-Charles, qui est beaucoup plus qu'une assemblée de comté, correspond d'une certaine façon à la réalisation partielle de l'idée de convention lancée dès le mois de mai. On y trouve réunis les délégués de paroisse des comtés de Richelieu, de Rouville, de Saint-Hyacinthe, de Verchères, de Chambly et, derniers à se joindre à la Confédération, les délégués du comté de l'Acadie. Une douzaine de députés sont présents. On attribue au système politique en place les difficultés de l'industrie locale et du commerce, et on lui reproche d'avoir appauvri le pays en permettant la cession de terres publiques à des spéculateurs étrangers. Dans les résolutions de la première journée et dans le manifeste au peuple du Canada du lendemain, on remet carrément en question l'autorité de la Grande-Bretagne, et on affirme avec le vocabulaire des Américains de l'époque de l'Indépendance le droit naturel de changer de gouvernement. On accuse l'administration locale de ne vouloir finalement que l'intervention des troupes; on invite à imiter partout l'exemple des Fils de la liberté de Montréal; et on exhorte enfin les militaires britanniques à refuser de servir contre le peuple de la colonie et à désertir plutôt vers les États-Unis.

Tel n'est pas le langage tenu dans les discours et les résolutions d'une autre grande assemblée, tout aussi considérable, et tenue celle-là par les loyaux sur la Place d'Armes à Montréal, le même 23 octobre. On y parle des bienfaits des relations de dépendance à la Grande-Bretagne et on y représente le développement comme freiné par la résistance que montre la Chambre d'assemblée à procéder aux réformes qui s'imposent dans les institutions à caractère économique, particulièrement l'abolition de la tenure seigneuriale et l'établissement de bureaux d'enregistrement. On y présente le parti adverse comme une faction révolutionnaire, composée d'hommes déloyaux, ni bons citoyens, ni vrais patriotes. On appelle à des mesures fermes de la part du gouvernement, en même temps qu'on dit l'urgence qu'il y a de former des comités de quartier capables au besoin

d'assurer par la force la protection de la propriété et la sécurité des personnes. Tel est le contexte non seulement de la grande journée du 23 octobre, mais aussi de la publication, le lendemain, d'un mandement de l'évêque catholique de Montréal, M<sup>gr</sup> Jean-Jacques Lantique. Contestant l'idée du droit à la révolte contre un gouvernement établi, le mandement rappelle le devoir de fidélité, précisant que le principe de la souveraineté populaire ne pourrait être reconnu qu'à l'universalité (totalité) des citoyens.

Les choses dès lors se précipitent en escalade, qui au bout d'environ trois semaines débouche sur l'affrontement armé. C'est moins les gestes des uns et des autres dans leur suite chronologique qui s'enchaînent que le sentiment d'urgence et la détermination qui se conjugent de part et d'autre. Au début du mois de novembre le commandant militaire, Sir John Colborne, représente dans une lettre au gouverneur Gosford qu'il est devenu impérieux d'établir à Montréal une police armée qui pourra intervenir sur place et dans toute la région; il demande des renforts de troupes au gouvernement métropolitain; et il suggère qu'on supprime d'autorité la publication du *Vindicator* et de la *Minerve*. Ses subordonnés immédiats confèrent avec le gouverneur, insistant sur le mécontentement généralisé de la population loyale et sur la nécessité pour le gouvernement de recourir à des mesures immédiates, sans trop se préoccuper des manières politiques et juridiques à respecter pour ce faire.

À Québec on n'en est pas à ce point, mais le journal bilingue *Le Libéral/The Liberal* défend la cause patriote depuis l'été et un Comité central et permanent, pour la ville et tout le district, est actif depuis la mi-septembre. Mais on a formé aussi de l'autre côté le *Loyal Victoria Club*. *Le Libéral* rend compte de la fondation d'une Société des droits de l'homme, en même temps qu'il rapporte des histoires de vexations de la population de la part des soldats de la garnison. Le Comité central et permanent du comté de Montréal demeure actif de même que ceux de la ville et du district de Québec et du comté des Deux-Montagnes. Des réunions locales de mobilisation ont aussi lieu dans bon nombre de paroisses rurales du district de Montréal. Dans le comté des Deux-Montagnes et dans le Haut-Richelieu de petites bandes rassemblées plus ou moins spontanément menacent les partisans du gouvernement.

La situation est particulièrement explosive dans la ville de Montréal où les deux mouvements ont leurs principaux chefs et leurs moyens d'action les plus considérables. Quand on apprend que les Fils de la liberté prévoient un rassemblement public sur la Place d'Armes, des billets sont distribués appelant les habitants loyaux de la ville à s'assembler aussi pour «écraser la rébellion dans l'oeuf». Une réunion des Fils de la liberté est

quand même tenue le jour prévu, le 6 novembre, mais plutôt à l'arrière d'une maison privée. La collision appréhendée, le combat de rue, a lieu après cette réunion. Les bureaux du *Vindicator* sont saccagés et le journal ne paraîtra plus.

Mais dans la campagne entourant Montréal on est bien loin du gouvernement et du plus gros des troupes. Ce n'est sans doute pas par hasard que la carte des lieux d'effervescence fait voir d'une certaine façon une couronne à cinquante kilomètres de la ville: assez près pour en recevoir les impulsions, et assez loin pour que la présence intimidante de la garnison de Montréal ne joue pas immédiatement. Cette situation semble confirmer l'échec de la politique de conciliation et de temporisation du gouverneur. Il cédera au point de vue du procureur général, du commandant en chef de l'armée et des représentants de la *Montreal Constitutional Association*.

Le procureur général est autorisé à mettre sur pied pour des opérations de police un groupe de civils armés, la *Royal Montreal Cavalry*. Il prépare en même temps le cadre juridique de l'arrestation des chefs du mouvement de désaffection à l'endroit du gouvernement local et de l'autorité impériale. Pour s'assurer du zèle des magistrats à recevoir dépositions assermentées et dénonciations, et à émettre des mandats d'arrestation, le gouvernement procède à l'épuration de la magistrature: le 13 novembre il rend publique pour le district de Montréal, une nouvelle liste de juges de paix. De fait, l'émission de 26 mandats est connue dès le 16 novembre.

Quant au commandant de l'armée, Sir John Colborne, il convainc le gouverneur de permettre enfin la formation dans les quartiers de Montréal de corps de volontaires loyaux, auxquels on fournira des armes. De manière plus générale les préparatifs d'une intervention conjointe du gouvernement civil et de l'armée se précisent. Le quartier général de l'armée britannique est déplacé de Québec à Montréal. On requiert des troupes additionnelles du Haut-Canada et de la Nouvelle-Écosse. La *Montreal Constitutionnal Association* est en contact avec Colborne et les subordonnés de celui-ci confèrent avec le gouverneur, insistant sur la nécessité pour le gouvernement de recourir à des mesures immédiates.

### **Le premier soulèvement armé**

Quelques arrestations sont effectuées à Québec où le gouvernement est plus sûr de ses moyens. À Montréal quelques mandats d'arrêt seulement peuvent être appliqués, la plupart des personnes visées n'ayant pas attendu pour se replier du côté des paroisses rurales sympathiques à leur cause. Entre autres, quand Louis-Joseph Papineau et Edmund Bailey O'Callaghan

gagnent la rivière Richelieu, ils y trouvent des chefs locaux, dont le docteur Wolfred Nelson de Saint-Denis, déjà prêts à la résistance armée.

De son côté, le gouverneur Gosford autorise à ce moment la formation de corps volontaires armés dans les villes de Montréal (de 1 000 à 2 000 personnes) et de Québec. Le lieutenant-colonel Wetherall est déplacé avec quatre compagnies de réguliers des barraquements de Montréal vers le fort Chambly. La mission des troupes de celui-ci comprend une participation aux arrestations effectives des personnes visées par les mandats d'arrêt, émis à Montréal et acheminés de là vers les régions de la rivière Richelieu par des magistrats déjà appuyés par des pelotons de la *Royal Montreal Cavalry*.

Un autre détachement de la *Royal Montreal Cavalry* a procédé à l'arrestation de deux meneurs de Saint-Jean. Alors que le peloton revient à Montréal avec ses prisonniers, il est attaqué près de Longueuil, sur le chemin Chambly-Longueuil, par des partisans, armés et embusqués de part et d'autre de la route. Dans le comté de Richelieu les patriotes dirigés par Thomas Storrow Brown s'emparent à Saint-Charles du manoir du seigneur Debartzch et l'entourent de fortifications. Du côté des Deux-Montagnes, particulièrement à Saint-Benoît et à Saint-Eustache, le recrutement, la formation de cadres militaires, les réquisitions de vivres et d'armes s'effectuent malgré les conflits de leadership et de personnalités.

L'armée attaquera d'abord du côté de la rivière Richelieu à la fin novembre. Les troupes du colonel Charles Gore marchent de nuit et dans des conditions climatiques difficiles. Elles arrivent devant Saint-Denis le matin du 23 novembre et se heurtent à des insurgés qui occupent des positions fortes à l'extrémité nord du village, dont la chapellerie de Madame Saint-Germain et la distillerie du docteur Nelson. Les murs de la maison Saint-Germain résistent bien à l'artillerie et ses occupants sont bien placés pour faire feu par les fenêtres sur l'infanterie à découvert. Gore doit sonner la retraite vers trois heures de l'après-midi après avoir craint de voir ses communications coupées avec Sorel, et au moment où des renforts pour les assiégés commencent à arriver des paroisses voisines. Les défenseurs de Saint-Denis ne sont pas que des gens du village et de la paroisse. Ils viennent aussi de Saint-Ours et de Sorel, en aval sur le Richelieu, de Saint-Antoine en face, de La Présentation du côté de Saint-Hyacinthe, et certains même d'aussi loin que de Montréal, de Nicolet et de Rigaud.

Deux jours après la défaite de Gore devant Saint-Denis et son repli sur Sorel, les troupes du colonel Wetherall (environ 350 hommes) partent de Saint-Hilaire le matin du 25 novembre et marchent sur le camp de Saint-Charles: le manoir Debartzch et les retranchements qui l'entourent, au



sud du village. Le camp est à ce moment défendu par une centaine d'hommes de la paroisse de Saint-Charles, mais aussi de Saint-Denis, de Saint-Marc et Beloeil, de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Hyacinthe et de Saint-Damase, etc. À l'approche des lieux, les soldats échangent des coups de feu avec de petits groupes de combattants. Wetherall déploie ses hommes à quelque distance des retranchements, puis il ordonne l'assaut. Le combat fait plusieurs morts, particulièrement du côté des assiégés, qui ne peuvent empêcher la prise des barricades ni celle du manoir lui-même. La défaite des rebelles à Saint-Charles avait donné à l'armée le contrôle de la région du bas Richelieu.

Toutefois la soumission du haut Richelieu était encore bien loin d'être acquise. À Saint-Athanase, à l'Acadie et particulièrement à Saint-Valentin, où la maison de ferme de Lucien Gagnon servait de quartier-général ou de centre pour les renseignements et les discussions, on a songé à attaquer le fort de Saint-Jean. Des chefs de Montréal, en route vers la frontière américaine, y trouvent un refuge temporaire. C'est le cas de Ludger Duvernay, qui a dû suspendre la publication de la *Minerve*, et de Robert Shore Milnes Bouchette de Québec, qui a dû faire de même dans le cas du journal *Le Libéral*.

Comme on manque d'armes et que Chambly a été renforcé, Gagnon conduit d'abord les chefs poursuivis par le gouvernement à Swanton au Vermont, un peu au sud de la frontière. Déjà un certain nombre de réfugiés s'y trouvent. On réussit à acheter et à se faire donner des armes. Le 6 décembre une expédition part donc de Swanton, forte de 80 hommes, avec des armes, dont deux canons, et des munitions. On évitera Philipsburg, près de la baie Missisquoi, qu'on sait déjà mobilisé contre l'expédition, et on viendra plutôt en territoire canadien par la route plus à l'est qui va de Highgate vers Bedford, par Moore's Corner (aujourd'hui Saint-Armand-Ouest). Mais les volontaires de Philipsburg ont eu le temps d'avertir ceux des localités voisines dans le comté de Missisquoi, et ils ont requis leur collaboration.

Des volontaires de Philipsburg, mais aussi de Pigeon Hill, de Frelighsburg, de Stanbridge, de Bedford et de Mystic attendent donc en début de soirée, le six décembre, qu'apparaissent les rebelles venant des États-Unis. Moins nombreux, et en net désavantage au point de vue du terrain, les hommes qui arrivent vers huit heures sont bloqués net. Aux rebelles, «l'affaire de Missisquoi» aura montré les limites de l'action possible avec l'appui de la population américaine des régions frontalières. À l'inverse, Moore's Corner sera un motif de satisfaction pour l'état-major de l'armée qui verra dans le rôle joué par les *Missisquoi Volunteers* le signe qu'on peut

compter sur l'efficacité et la détermination de partisans armés du gouvernement, même en l'absence des troupes.

L'armée peut donc se porter à l'attaque des camps du Nord, ceux de Saint-Benoît et de Saint-Eustache dans le comté des Deux-Montagnes. L'expédition de ce côté se fait en grand et avec des forces considérables: elle est dirigée par Sir John Colborne, commandant de l'armée britannique en Amérique du Nord, lui-même; celui-ci a sous ses ordres 1 200 soldats réguliers (dont un régiment de 600 hommes venu de la garnison de Québec), une artillerie qui peut compter sur une douzaine de canons, plus de 150 volontaires de Montréal et 80 environ de Saint-Eustache même. Jean-Olivier Chénier est à la tête des hommes (dont plusieurs sont de Sainte-Scholastique et de Rivière-du-Nord ou Saint-Jérôme) retranchés dans l'église, le presbytère, le couvent et les maisons environnantes. La victoire de Colborne est décisive. Une centaine d'insurgés sont tués, dont Chénier, et un plus grand nombre sont faits prisonniers. Le lendemain, l'armée gagne Saint-Benoît, dont le camp est complètement désorganisé. Le village sera réduit en cendres.

Aux États-Unis cependant les réfugiés espèrent encore renverser la situation. Déjà une immigration à caractère économique y a conduit un bon nombre de familles. Les aléas de la vie politique récente ont par ailleurs entraîné plusieurs personnes (peut-être 500) à fuir en territoire américain, que ce soit purement et simplement, ou pour continuer la lutte au gouvernement du Bas-Canada. Ils sont nombreux dans les régions frontalières, de chaque côté du lac Champlain, région naturelle qui est comme le prolongement de la vallée du Richelieu: au nord de l'État de New-York, par exemple à Rouse's Point, Champlain, Chazy et Plattsburg; et au nord de l'État du Vermont à Alburg, Highgate, Swanton, Saint Albans et Burlington.

Plusieurs localités du nord et du centre du Vermont, par exemple, tiennent durant les mois de décembre 1837 et de janvier 1838 des assemblées de sympathie en faveur de ces réfugiés et de leur cause. Dans certains cas l'appui moral s'accompagne de dons d'argent ou d'armes et de divers services. À un autre niveau les plus en vue des chefs qui ont cherché asile en terre américaine tentent d'intéresser aux affaires canadiennes des gens en place au point de vue politique et des personnes des milieux d'affaires. Mais la position américaine officielle, celle du gouverneur du Vermont, celle de celui de l'État de New-York, et celle du président Van Buren (5 janvier 1838) sera celle de la neutralité et de non-ingérence dans les affaires de la Grande-Bretagne.

À Middlebury (Vermont) le 2 janvier 1838, ce qui devait être une réunion cruciale de concertation des principaux chefs tourne à la division.

Division entre partisans de l'action immédiate et des raids de frontière, et partisans des recours diplomatiques et financiers qui ne peuvent être acquis, s'ils peuvent l'être, qu'à long terme. Cette ligne de clivage, naturelle et généralisée, est dramatisée par des éléments relatifs à la personnalité de celui que certains commencent à appeler, un peu en dérision, «le grand chef» ou «le numéro 1». Louis-Joseph Papineau est en effet établi bien loin à Saratoga Springs près de Albany (New York), on a du mal à le voir et on accepte mal son attitude distante. Certains lui reprochent, en plus des conceptions sociales conservatrices, entre autres de n'être pas favorable à l'abolition de la tenure seigneuriale. Robert Nelson, médecin de Montréal et frère de Wolfred Nelson de Saint-Denis, et le docteur C.-H.-O. Côté de Napierville, le plus actif peut-être des partisans du mois de septembre au mois de décembre dans le comté de l'Acadie, prendront bientôt les choses en main, mais dans un contexte où leur autorité n'est pas unanimement acceptée.

Dans la soirée du 28 février Robert Nelson dirige 600 ou 700 hommes, dit-on, qui franchissent la frontière entre Alburg (Grand Isle County, Vermont) et la seigneurie de Caldwell's Manor (Clarenceville), à l'ouest de la baie Missisquoi. Mais après la halte pour la nuit, ils ne sont plus le lendemain matin que 160 environ, majoritairement des comtés de l'Acadie et de Laprairie. Ils décident de retraiter quand on apprend qu'on n'ignore pas leurs déplacements et qu'ils sont attendus par des volontaires locaux et par des soldats de la garnison de Saint-Jean qui viennent dans leur direction à partir de Henryville. Mais Nelson, comme président d'un gouvernement provisoire, a pu proclamer en territoire canadien une déclaration d'indépendance politique aux principes sociaux avancés. Plus à l'est, du côté du lac Memphrémagog, et à peu près dans les mêmes jours, une expédition plus modeste partie de North Troy, Vermont, se heurte aux volontaires du canton de Potton, appuyés par ceux de Brome et de Shefford. Celle de Derby, Vermont, qui devait marcher sur Stanstead, n'arrive pas à passer à l'action.

### **Le deuxième soulèvement armé**

Le projet de porter un grand coup demeure vivant du printemps à l'automne 1838, objet de discussions, de reports à un peu plus tard, et de rumeurs. Mais avec des renforts de troupes de Grande-Bretagne et des Maritimes, l'armée britannique au Bas-Canada compte maintenant 5 000 hommes, force assez considérable pour qu'on se permette bientôt de faire des économies en se passant des services rémunérés de bon nombre de corps de volontaires. Par ailleurs, l'armée demeure vigilante et développe des activités de renseignement. À Québec et à Montréal des corps de po-

lice réorganisés et aux effectifs plus considérables qu'auparavant doivent surveiller et dénoncer les gestes de subversion politique. Des magistrats étroitement liés à l'administration et étrangers aux communautés locales, souvent officiers de l'armée britannique en service spécial, sont placés dans une dizaine de paroisses pour rendre compte de l'humeur de la population environnante. Le gouvernement du Bas-Canada a aussi des espions aux États-Unis, à quoi il faut ajouter que le gouvernement américain tient l'administration britannique en territoire canadien au courant des faits et gestes des réfugiés.

Il semble que ce soit durant l'été 1838 que les réfugiés forment de fait l'association secrète, dont on parle chez eux depuis six mois, et qui devrait permettre, pensent-ils, d'éviter que toute entreprise de leur part ne soit mise en échec à cause du caractère public ou ouvert de son organisation. De là, dans l'association qui naît, celle des Frères Chasseurs, la règle du secret et les rituels semblables à ceux des *Hunters' Lodges* répandues dans les États frontaliers des Canadas, du New Hampshire jusqu'au Michigan. Les pratiques et les rituels étaient inspirés de ceux des loges maçonniques. Cette fois on entendait tenter le grand coup en coordonnant une invasion à partir des États-Unis et un soulèvement général de la population dans le Bas-Canada même. Selon une lettre du docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay, au début de septembre 1838, il y aurait eu, dès ce moment, une loge de Chasseurs dans 35 localités du Bas-Canada.

De fait, quand Robert Nelson arrive à Napierville au jour fixé selon un plan général, le matin du dimanche 4 novembre, de 700 à 800 personnes y sont rassemblées. On répète la lecture de la proclamation d'indépendance du mois de février et on effectue une distribution d'armes. Déjà d'autres rassemblements sont formés, par exemple à Beauharnois, à Sainte-Martine (camp Baker, en amont sur la rivière Châteauguay), à Châteauguay, à Rivière-à-la-Tortue (Saint-Constant). C'est moins réussi, mais des choses se passent aussi du côté de Pointe-Olivier (Saint-Mathias), de Boucherville et même de Terrebonne.

À Beauharnois on a désarmé les loyaux, on s'est emparé du manoir du seigneur Ellice et on a attaqué pour le rendre inutilisable le vapeur *Henry Brougham*. Mais un groupe de Châteauguay qui voulait prendre possession des armes des Mohawks de Sault-Saint-Louis (Khanawake) est fait prisonnier par eux, amené à la troupe de Lachine de la *Royal Montreal Cavalry* et finalement conduit à la prison de Montréal.

Du camp principal de Napierville, dont les effectifs sont en croissance mais qui manque d'armes, une centaine d'hommes partent en direction de la frontière et de Rouse's Point aux États-Unis, à l'embouchure du lac Champlain. Il s'agit d'y aller chercher, en même temps que des renforts,

les armes et des pièces d'artillerie gardées là pour l'usage des insurgés canadiens; et d'assurer aux rebelles le contrôle de la route conduisant de Napierville aux États-Unis. Mais cette route passe par Lacolle où on se heurte une première fois brièvement aux volontaires locaux, qui se hâtent de donner l'alarme aux troupes de Saint-Jean. De là l'information est acheminée au quartier-général de Montréal. Au retour des États-Unis, le lendemain, forts d'environ 170 hommes, dont une quarantaine d'Américains d'Alburg (Vermont), les rebelles sont attendus à Lacolle et défaits en moins d'une demi-heure par les volontaires du lieu et ceux de Hemmingford et Sherrington.

Aussi faudra-t-il une deuxième fois deux jours plus tard partir de Napierville, avec des effectifs plus considérables, pour tenter de reprendre le contrôle de la région et pour rétablir les communications avec les points d'appui aux États-Unis. Cette fois Nelson lui-même et l'officier d'origine française Hindenlang sont au commandement. Mais de leur côté les volontaires, déjà réunis, ont reçu le renfort des *Loyal Rangers* de Clarenceville. Cette fois l'affrontement, qui dure plus de deux heures, a lieu avant même qu'on atteigne les États-Unis, dans la petite agglomération de Odelltown, à quelques kilomètres au sud de Lacolle, près de la frontière et près du Richelieu. Pour les rebelles, c'est une deuxième défaite, plus capitale celle-là, alors que pour les forces loyales leur succès à Odelltown confirme leur emprise sur la voie d'accès des rebelles à leurs bases américaines.

De même ce n'est pas l'armée régulière qui provoque la dispersion des principaux camps secondaires, celui de Sainte-Martine, celui de Beauharnois et celui de Châteauguay. Dans les trois cas, rien qui ressemble à des batailles ou à des combats bien ordonnés. Trois escarmouches, tout au plus, avec quelques coups de feu. À Sainte-Martine, où l'on connaît la nouvelle des défaites au sud du comté de l'Acadie, on se disperse à l'approche des forces conjuguées des *Huntingdon Volunteers* et des *Glengarry Highlanders* venus eux de la région voisine de Cornwall dans le Haut-Canada, et auxquels s'étaient joints des Indiens Mohawks de Saint-Régis. Dans le cas de Beauharnois, le lendemain, on doit céder rapidement devant les *Glengarries* qui sont accompagnés de volontaires de Cornwall et de Brockville, et d'une compagnie de réguliers dépêchés récemment de la garnison de Kingston vers celle de Montréal. À Châteauguay c'est la dispersion quand viennent une compagnie de l'armée régulière, des volontaires de Lachine et des Mohawks de Sault-Saint-Louis.

Lorsque, le matin du 10 novembre, moins d'une semaine après le début de la grande tentative de soulèvement, Colborne arrive à Napierville avec 3 300 hommes, le village est à peu près désert. On peut y voir un sym-

bole, une occasion de penser que de manière plus large la grande confrontation de 1838 n'a pas eu lieu entre l'armée et les rebelles. Sur le terrain durant cette semaine du début de novembre, les rebelles ont été vaincus essentiellement par les forces mobilisées contre eux dans la population et par l'intervention active de volontaires armés.

Le récit qui précède suggère que les Rébellions ont été un phénomène relativement considérable. On pourra toujours dire que les rebelles ne constituaient pas la majorité de la population, mais a-t-on déjà vu une révolution ou une rébellion être le fait de la majorité? L'attention aux lieux a fait ressortir de façon générale l'implication plus grande du district de Montréal comparativement à ceux de Trois-Rivières, de Québec et de Gaspé. Mais on aura constaté que la différence est moins marquée dans le cas du soulèvement politique que dans le cas des soulèvements armés. De toute manière, même si on voulait souligner qu'il s'agit d'une affaire régionale, il ne faudrait pas oublier que la région en cause, celle de Montréal, comprend entre 50 et 60 % de la population totale du Bas-Canada.

## **II. Des «causes» à trois dimensions fondamentales**

Comment se fait-il qu'on en soit arrivé là? Comment se fait-il, les divergences d'opinion et les conflits d'intérêt étant choses communes dans la vie politique et sociale, qu'à ce moment-là, dans la décennie de 1830, on soit allé jusqu'au recours aux armes? Sont d'abord à écarter, ou du moins à relativiser très sérieusement, trois types d'explication: celles qui sont fondées sur le caractère des personnages principaux; celles qui s'appuient sur l'idée de simple complot; et celles qui donnent trop de poids à la seule conjoncture. Ce n'est pas que ces explications ne disent rien du tout, mais bien parce qu'elles ne peuvent dire le fondamental.

Ainsi par exemple, imputer les rébellions à l'extrémisme de Papineau et de son entourage cache les conditions, si extrémisme il y a, qui rendent possible l'exercice d'un leadership de ce genre. De même, chercher le complot, le moment où quelques-uns du côté des rebelles auraient décidé, comme librement, de faire des armes leur principal moyen d'action, n'est pas très éclairant; et pas davantage de chercher si du côté du gouvernement on n'aurait pas provoqué la rébellion pour pouvoir la mâter et en finir du même coup avec le mouvement de protestation.

Quant aux éléments conjoncturels, ils ne peuvent à eux seuls expliquer qu'il y ait eu une révolte, même s'ils peuvent en faire comprendre le moment précis ou le retentissement. Les Résolutions Russell ne sont pas plus qu'une «cause immédiate». Les difficultés du monde rural aux prises avec des mauvaises récoltes, de même que la crise des milieux financiers et bancaires, qui de la Grande-Bretagne et des États-Unis gagne le Bas-

Canada précisément en 1837, rendent, bien sûr, tout plus pénible mais, comme on ne peut attribuer nettement ces difficultés au pouvoir en place, on ne peut voir comment elles peuvent conduire à la révolte contre ce pouvoir. De même constater que la culture politique d'alors, celle d'ici tout comme celle des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou de l'Europe continentale, tolérait l'exercice de la violence éclairée davantage une certaine manière de vivre les conflits que les conflits et leurs enjeux eux-mêmes.

## **Politique**

Le Bas-Canada était un territoire colonial, l'une des colonies britanniques au nord des États-Unis. Depuis la Constitution de 1791, la population locale pouvait élire ses représentants à une Chambre d'assemblée législative, mais le gouverneur nommé par la métropole et les conseillers exécutifs choisis par lui ne dépendaient aucunement de cette Assemblée. Plus encore, le pouvoir législatif même de l'Assemblée, élue par le peuple et dont on craignait les aspirations intempestives, était limité par le pouvoir concurrent du Conseil législatif, corps législatif dont les membres étaient aussi nommés par le gouverneur.

En 1837 cet équilibre est remis en cause au nom du «pays» par un parti patriote toujours majoritaire à la Chambre d'assemblée et qui peut se réclamer des principes de la démocratie. Mais le même équilibre est par contre fermement défendu par la minorité parlementaire, comme celui qui convient le mieux, au statut de colonie de l'Empire britannique, et au développement économique. Sans prise directe sur les pratiques de l'Exécutif et la nomination des hauts fonctionnaires, la Chambre d'assemblée utilisait en particulier son droit de regard sur les dépenses publiques pour tenter indirectement de contrôler les orientations des gens au pouvoir, en refusant de voter la liste civile, les salaires des fonctionnaires, constituant le poste le plus important du budget du gouvernement civil. Le budget du gouvernement militaire n'était par contre en rien soumis à ses prérogatives.

Depuis trois ans la Chambre avait déclaré hautement qu'il fallait rendre électif le Conseil législatif, et corriger «la composition vicieuse et irresponsable du Conseil exécutif» affirmant que les constitutions et les équilibres constitutionnels ne devaient pas être considérés comme intangibles et arrêter le progrès. La crise se traduisait de manière bien concrète par d'importants retards dans les travaux législatifs et par une certaine paralysie de l'administration. Ainsi, le 15<sup>e</sup> Parlement du Bas-Canada, celui qui est élu en 1834 et qui reste en place jusqu'à la révocation de la Constitution durant les Rébellions, n'a tenu durant ce temps que quatre cour-

tes sessions, n'a siégé qu'un nombre très restreint de jours, concentrant par ailleurs son attention sur la dénonciation de l'Exécutif et du Conseil législatif, au point où son travail de législation courante reste en plan. Des associations constitutionnelles s'étaient alors formées dans la colonie pour dire que des réformes étaient possibles sans changement constitutionnel, pour proclamer leur loyauté à l'Empire et leur allégeance à la Couronne, et pour faire du comportement même de l'Assemblée et de son refus de collaborer avec l'administration, la cause plutôt que l'effet du problème politique bas-canadien.

Le mouvement lancé par la fondation de la *Quebec Constitutional Association* et de la *Montreal Constitutional Association* — il y aura une trentaine de groupes locaux affiliés — mettait plutôt de l'avant que les règles du jeu politique défini par la Constitution de 1791 convenaient toujours à un territoire dont le développement dépendait de la Grande-Bretagne. Entre autres, à propos du Conseil législatif dont la majorité patriote à l'Assemblée avait réclamé l'éligibilité, ce mouvement préconisait que la nomination de ses membres demeure aux mains du gouverneur. On voyait dans la concurrence ainsi assurée au pouvoir législatif d'une assemblée populaire une nécessité pour la défense des intérêts du grand commerce et de la propriété foncière.

Partisans et adversaires de la réforme des institutions politiques avaient fait des représentations pour gagner à leur point de vue respectif le gouvernement métropolitain. Celui-ci avait en 1835 nommé un nouveau gouverneur, qu'il avait chargé du même coup de la direction d'une commission d'enquête. Et la Commission avait remis ses considérations et recommandations à la fin de 1836 et au début de 1837. C'est alors que le gouvernement britannique tranche dans le conflit politique par les Résolutions Russell, lesquelles disent qu'il n'y aura pas de changement de la constitution ou, en d'autres termes, qu'il n'y aura pas de modification fondamentale dans les règles établies du jeu politique.

Une de ces résolutions déclare qu'il ne convient pas de faire du Conseil législatif un corps électif, tandis qu'une autre écarte l'idée d'assujettir le Conseil exécutif à la responsabilité demandée par la Chambre d'assemblée. Une résolution confirme le titre légal (1834) de la *British American Land Company*, compagnie de colonisation à laquelle le gouvernement métropolitain avait cédé la propriété de vastes étendues de terres de la Couronne dans les Cantons de l'est, malgré l'opposition fortement exprimée de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada; une autre indique l'ouverture du gouvernement impérial à l'idée de révoquer sa propre législation (lois de 1822 et de 1825) contre la tenure seigneuriale, mais à la condition



explicite que la législature coloniale adopte elle-même une législation à cet effet.

Les célèbres Résolutions Russell du printemps 1837, la vive réaction qu'elles suscitent dans la colonie et l'organisation d'un vaste mouvement de protestation inaugurent la période du soulèvement politique. Mais ces Résolutions occasionnent ce qui suit plus qu'elles ne le causent. Depuis un bon moment, les ingrédients de la crise qui éclate alors étaient en place. Le gouvernement tentera de mettre fin au soulèvement politique par des recours judiciaires qui se révéleront difficiles à appliquer, et qui finalement ne seront possibles qu'avec ou après un recours supplémentaire, l'intervention des troupes et l'organisation armée de la partie loyale de la population.

### **Économie**

L'économie du Bas-Canada aussi, dans les années 1820 et 1830, était coloniale. C'était l'économie d'un pays neuf et relativement peu peuplé, liée à celle de la Grande-Bretagne pour la plus grande partie de ses importations et de ses exportations. L'import/export constitue la base des grandes fortunes, de l'accumulation des capitaux et du crédit colonial en Grande-Bretagne. Marchands, entrepreneurs forestiers et exportateurs de produits agricoles, comme auparavant les commerçants de fourrures, dominant l'économie. Ce sont eux qui fonderont les premières banques, dont celle de Montréal (1817), et qui voudront aménager avec des canaux l'artère principale de leur transport, le fleuve Saint-Laurent.

Dans ces milieux, la liaison au marché impérial est considérée comme le moteur de tous les développements et à ce titre on estime que les projets du grand commerce doivent recevoir au besoin l'appui de l'État colonial, particulièrement en ce qui concerne les grands travaux publics pour l'infrastructure du transport. De même le grand commerce est vu comme favorisant le développement par l'immigration et comme moyen d'assurer la présence dans la colonie de producteurs des denrées d'exportation et de travailleurs pour l'industrie, du bois et autres.

Dans cette perspective les terres inoccupées de la Couronne sont vues comme terres impériales, destinées à servir les intérêts des affaires liées à l'Empire et à l'établissement des immigrants, particulièrement nombreux après 1820. Comme propriétaires urbains, et spéculateurs sur la propriété terrienne, et à cause de leurs intérêts, directs et indirects, dans la production liée aux exportations (moulins pour le bois, le blé et la farine), les grands marchands aspirent à la levée des entraves qu'implique pour eux le régime seigneurial, par exemple le monopole pour le seigneur de l'usage

des pouvoirs d'eau et les *lods et ventes*, droit de 12 % dû au seigneur lors des transactions immobilières.

Le grand commerce, directement, et par ses effets d'entraînement, tend manifestement à développer la colonie et l'économie de marché. Mais d'autres dynamismes, mieux connus maintenant, sont aussi à l'oeuvre et vont dans le sens du changement. Alors que la population augmente pour atteindre environ un demi-million dans les années 1830, et avec la croissance de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, villes liées au commerce impérial, les autres activités suscitées par ce commerce lui-même ne sont pas étrangères à la croissance d'un marché davantage relié aux échanges régionaux et locaux.

Attestent de l'existence de ce second marché dans les années 1815-1830, la diversification elle-même de l'agriculture, une certaine diversification économique et sociale dans la paysannerie, la multiplication significative d'ateliers et de boutiques pour le marché local (v.g. fabriques de tabac, brasseries, distilleries, tanneries, fonderies), la croissance des métiers concernant la construction, le transport et les services et, de manière plus générale, l'expansion «entre ville et campagne» du nombre et de la taille des villages, et la densification du réseau des chemins correspondant aux besoins de communication locale et régionale.

Deux segments de l'économie existent donc, dont la séparation, qui bien sûr n'est pas étanche, est assez consistante pour produire à la fois des intérêts divergents et des conceptions différentes de l'orientation à donner au développement. En ce sens, le clivage qui sépare ces deux segments n'est pas, contrairement à ce qu'on a pensé dans les années 1930, commerce/agriculture, ni, comme on l'a vu dans les années 1960, commerce/industrie, mais plutôt développement global à partir de la logique première du rapport au marché impérial, et, comme alternative, développement à partir de la logique première du marché intérieur colonial. Aux arguments rationnels et aux rationalisations mis de l'avant pour la défense du programme «impérial» s'opposeront arguments rationnels et rationalisations pour la défense du programme «colonial».

Dès l'été 1829 on déplore l'absence des Canadiens dans le commerce transocéanique et on attribue cette absence à leur réticence à former des compagnies. Mais un projet de société commerciale en commandite est rendu public à Montréal au début de l'année 1832, et une assemblée de promotion est tenue à l'Hôtel Nelson. Les promoteurs présentent l'association (Maison canadienne de commerce) qu'ils ont en vue comme un moyen pour les Canadiens de prendre plus de place dans le grand commerce d'importation et d'exportation, et ils déclarent que l'établissement qu'ils ont en vue implique aussi l'organisation d'une société correspon-

dante, à Londres ou à Liverpool. Est à remarquer le fait que cette première initiative vise moins à une transformation des lignes de force de l'économie elle-même qu'à mettre fin à un monopole dans une partie du secteur commercial, dont personne ne conteste l'importance.

Les demandes d'appui de l'État à la canalisation du Saint-Laurent, venant du grand commerce, ne reçoivent pas, particulièrement après 1831, de la majorité à l'Assemblée l'attention sympathique attendue. La Chambre autorise par contre des dépenses considérables pour la construction de routes et de ponts, pour la canalisation de la rivière Richelieu, et elle autorise la formation du *Champlain and St. Lawrence Railroad* qui entendait lier Montréal et le lac Champlain, et par là Montréal et New York, en construisant une voie ferrée entre Laprairie sur le fleuve et Dorchester (Saint-Jean) sur la rivière Richelieu. De manière générale elle se méfie des promoteurs des grands travaux et entend associer la contribution financière des fonds publics à son droit de regard sur le niveau des profits ultérieurs. De toute manière, après 1834, la crise politique empêche ou retarde les travaux législatifs, et cela dans tous les domaines. Cette année-là le Haut-Canada entreprend d'améliorer les communications fluviales entre Prescott et Cornwall, alors que rien n'est entrepris dans le Bas-Canada du côté des Cascades, des Cèdres et de Côteau-du-Lac.

Deux autres sujets de conflit s'ajoutent à celui-là: il s'agit de la question des Terres de la Couronne et de celle des droits seigneuriaux, deux questions qui plus généralement suscitent des controverses sur le droit de propriété et sur la réforme des institutions juridiques du Bas-Canada. À ces propos aussi les adversaires du «parti de l'Assemblée», irrités des positions de celui-ci, vont le représenter, et même toute la population canadienne qui l'appuie comme hostile au progrès, tourné vers le passé et mal disposé à l'égard du commerce.

Dans les années 1830 les terres inoccupées du Bas-Canada sont devenues une ressource plus rare qu'auparavant. Pour une bonne part ces terres sont situées hors du territoire divisé en seigneuries, dans des régions ouvertes à la colonisation plus récemment, et elles appartiennent à la zone encore peu peuplée des townships. Particulièrement depuis les années de l'immigration des Loyalistes américains, l'administration coloniale, les gouverneurs et les Conseils exécutifs ont cédé pour la colonisation des sections considérables des «Terres de la Couronne». Depuis 1826, le gouvernement emploie un haut fonctionnaire comme Commissaire des terres de la Couronne; il dit vouloir réduire la corruption et le favoritisme et augmenter le revenu de la province par la vente des terres; mais il n'en continue pas moins à concéder et à vendre des terres à d'autres conditions que celles qu'il a établies lui-même.

Bien sûr, l'Assemblée critique vigoureusement l'action — et l'inaction — du pouvoir exécutif, les formalités et les frais imposés aux vrais colons, le prix élevé des concessions. Pour sa part, après s'être fait reprocher de ne pas faire assez pour les nouvelles régions dans l'approbation des dépenses projetées, par exemple, dans le cas des routes et des ponts, elle fait bientôt davantage, mais dans un contexte de conflit de principes et de pouvoir avec l'Exécutif. Surtout elle tend à considérer tout le territoire colonial comme propriété des habitants du Bas-Canada d'abord, et devant pour cela être soumis à leurs intérêts et à l'autorité de leurs représentants.

C'est alors qu'on apprend qu'une compagnie privée est à s'organiser en Angleterre — un projet antérieur, en 1825, avait échoué — pour faire l'acquisition de vastes étendues de terres à revendre ensuite aux colons. Ce sera une opération de spéculation productive de richesses, estiment ses défenseurs, qui soulignent l'investissement en capital et le leadership potentiel qui peut être attendu de cette initiative. La *British American Land Company* reçoit effectivement sa charte en 1834 et elle devient propriétaire de près d'un million d'acres de terre dans les comtés de Sherbrooke, de Stanstead et de Shefford. Spéculation parasitaire, monopole étranger, système propice à l'absentéisme aristocratique et attentat aux libertés coloniales, proteste-t-on, dès 1832, en 1833 et après. Tel est l'avis du parti de l'Assemblée et des journaux qui lui sont favorables, mais aussi d'une partie des porte-parole des régions immédiatement concernées.

Mais la question des terres c'est aussi celle des terres seigneuriales, occupées généralement depuis plus longtemps, et où la rareté et la difficulté d'accès à la propriété se manifestent davantage après 1820. Ce n'est pas pour régler ces problèmes que le Parlement britannique intervient dans les «affaires intérieures» du Bas-Canada. Une loi surprise du gouvernement métropolitain, influencé par des représentations des milieux d'affaires bas-canadiens, donne en 1822 aux seigneurs la possibilité, s'ils le désirent, de transformer à leur profit en propriété de plein droit, et donc de pouvoir ensuite vendre aux colons, la partie non encore concédée de leur seigneurie. Cette loi est assez claire à propos des conditions de libération de ceux parmi les seigneurs qui pourraient être intéressés, de leurs obligations à l'égard de la Couronne, mais l'obligation corrélative pour eux de libérer éventuellement leurs censitaires actuels des redevances seigneuriales et des droits de mutation, et les conditions de cette libération, restent mal définies. D'où une autre loi du Parlement de Londres, en 1825, sur les «Tenures» et qui prévoit la mise sur pied de commissions d'experts pour évaluer les droits respectifs des seigneurs et des censitaires dans la transition d'un système à l'autre. De fait, rien ne se fera dans ce sens dans les dix années suivantes, faute d'empressement des seigneurs, de collabo-

ration de la part de l'Assemblée et même de détermination de la part de l'Exécutif.

Mais l'Assemblée et le parti majoritaire à l'Assemblée expriment activement leur opposition aux lois de commutation et en demandent en 1826, sans succès, l'abrogation. Cette commutation, disent-ils, serait trop favorable aux seigneurs et à l'accaparement des terres par eux, «sans égard aux droits des habitants», et elle aurait pour effet de rendre encore plus difficile l'accès aux terres. Peu fortunée, la population rurale, estiment-ils, préfère se soumettre aux redevances seigneuriales plutôt que d'avoir à déboursier ou à s'endetter pour faire l'acquisition d'une terre en pleine propriété.

Au début de 1834, l'Assemblée n'en forme pas moins un comité sur les droits seigneuriaux et Papineau, dans un débat en Chambre sur le rachat de ces droits, y voit des avantages pour «les grandes entreprises qui sont une source de richesse», pour les grandes constructions, pour le spéculateur et le manufacturier. Dans les 92 Résolutions (art. 58) on dit la législature provinciale disposée à intervenir dans «un sujet aussi compliqué» et plus compétente pour le faire que le Parlement du Royaume-Uni. Le comité remet un rapport le 1<sup>er</sup> mars, en faveur d'une législation à concevoir sur la base d'une distinction entre ce qui dans le régime seigneurial «est de nature à entraver le commerce et arrêter les entreprises utiles des Capitalistes» (il s'agit d'abord des *lods et ventes*), et ce dont la partie agricole de la population ne jugerait pas à propos de se débarrasser. Le comité siège aussi en 1835 et 1836, examinant des requêtes qui lui sont soumises, entendant des témoignages et interrogeant des «experts». Mais en pratique rien ne sera vraiment entrepris, le climat politique et le conflit dans les institutions politiques des années 1834-1837 n'étant rien de moins que défavorables aux grandes mesures législatives, quelles qu'elles soient.

La question seigneuriale n'en demeure pas moins une question d'actualité dans le mouvement patriote, encore qu'on ne sache pas encore très bien comment faire précisément pour la régler. Dans le comté de l'Acadie, à l'été 1836, une assemblée se déclare en faveur de l'abolition des droits seigneuriaux. Dans les assemblées de protestation qui suivent les Résolutions Russell à l'été 1837, les comtés de Terrebonne, de l'Acadie, de Vaudreuil et de Yamaska demandent dans leurs résolutions que l'on s'emploie à résoudre la question seigneuriale, tandis qu'à Côteau-du-Lac on déclare que jamais les réformes nécessaires ne pourront être obtenues sans «un conseil législatif électif, et un conseil exécutif responsable et ami du pays». À Saint-Athanase (comté de Rouville), lors d'une l'assemblée de conciliation de dernière minute entre loyaux et patriotes au début de novembre 1837, c'est à l'unanimité qu'on condamne la «tenure féodale».

La question seigneuriale n'en a pas moins constitué un problème explosif dans l'antagonisme entre patriotes et loyaux. La propagande des milieux du grand commerce, qui trouve facilement sa place dans des journaux comme le *Quebec Mercury*, le *Montreal Herald* et la *Montreal Gazette*, l'utilise à fond. Cette propagande représente les Canadiens comme une paysannerie peu éclairée, ignorante de ses propres intérêts, qui se laisse facilement tromper par ses seigneurs et ses hommes de loi et qui mène une lutte rétrograde pour la défense de la féodalité.

Le rapport de la Commission Gosford affirme pourtant au début de 1837 que l'idée de l'extinction des droits seigneuriaux fait son chemin dans le parti de la majorité et il estime qu'elle pourrait être assez rapidement réglée par consentement mutuel si on ne s'en était pas malheureusement emparé comme sujet des déclamations partisans et si l'attention n'était pas détournée par l'affrontement global des partis. Deux ans plus tard, le *Rapport* de la Commission Durham (1839) renvoie aussi en quelque sorte les partis opposés dos à dos, estimant qu'ils avaient respectivement davantage utilisé la question seigneuriale pour embarrasser l'adversaire que pour trouver une solution à la question elle-même. Dans les rapports de l'une et l'autre commissions, cette explication rend compte aussi de la longue dispute à propos de l'établissement dans la partie seigneuriale du Bas-Canada de bureaux d'enregistrement, de la réforme du droit hypothécaire et de la remise en cause du douaire coutumier.

## **Identité**

Dans l'Amérique du Nord britannique, la colonie du Bas-Canada avait la particularité d'être habitée par une population majoritairement francophone. Selon l'expression d'un observateur de l'époque, le Canada français et le Canada anglais constituaient deux réalités différentes. Cette division aussi donne lieu à des conflits et à ce titre spécifique, les rébellions apparaissent comme une révolte du Bas-Canada francophone contre l'administration britannique et contre les forces locales de la colonisation britannique elle-même.

Après la guerre d'Indépendance des États-Unis et l'immigration en territoire demeuré britannique de Loyalistes américains, la Grande-Bretagne a procédé à des remaniements territoriaux et politiques de ses possessions en Amérique du nord. Comme un peu plus tôt dans le cas du Nouveau-Brunswick, détaché de la colonie de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement métropolitain sépare en 1791 en deux colonies distinctes ce qui avait été jusque-là une « province » de Québec s'étendant du golfe Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs. Ainsi étaient apparus, en fonction de l'amont et de l'aval du fleuve, le Haut et le Bas-Canada. Du même geste,

l'autorité impériale avait accordé à la population de chacune des deux nouvelles colonies ainsi formées le droit d'élire ses représentants à une Chambre d'assemblée.

Pour une bonne part cette division territoriale de 1791 visait, du point de vue de l'autorité impériale, à éviter que, dans la section encore peu peuplée du Haut-Canada, Loyalistes et immigrants, américains et britanniques, aient à composer avec la majorité française de l'autre section (Bas-Canada) et avec des institutions qui avaient déjà été reconnues à cette majorité. De fait, la division récente étant basée sur un clivage linguistique, elle pouvait être interprétée comme une reconnaissance supplémentaire du particularisme canadien-français, même si devant les Communes britanniques le premier ministre William Pitt avait très clairement exprimé l'espoir que, librement et avec le temps, le Bas-Canada serait amené à abandonner ses lois et coutumes.

Mais moins de vingt ans plus tard le gouverneur Craig, en guerre ouverte contre l'Assemblée, estime que les leaders de celle-ci, forts de leurs relations plus faciles avec le peuple, s'appliquent, contre l'autorité de l'Exécutif colonial, à faire la promotion de l'idée de la «nation canadienne». Déjà le débat est lancé à propos des institutions qui leur sont familières, sur les droits respectifs de la population francophone, établie depuis plus longtemps, et de la population anglophone. Aussi, loin de ne pourvoir qu'à des règles de partage des revenus douaniers entre le Haut et le Bas-Canada, la loi impériale dite du *Canada Trade Act* de 1822 comportait dans sa version initiale, à l'instigation de personnages influents de la colonie, du milieu du grand commerce et de la grande propriété foncière, et de membres de l'Exécutif, le projet de réunir en une seule les législatures du Haut et du Bas-Canada et des clauses tendant à l'assimilation politique du Canada français.

De même la loi britannique de 1825, intitulée *Canada Tenures Act*, ne vise pas qu'à favoriser la commutation volontaire de la tenure seigneuriale à la tenure libre; elle vise aussi à faciliter le passage du droit de propriété «français» au droit de propriété «anglais». Même si ce projet de 1822 et cette mesure de 1825 ont en pratique peu de conséquences concrètes immédiates, ils sont perçus comme des agressions contre le caractère français de la majorité de la population du Bas-Canada, agressions dont la mémoire est soigneusement cultivée jusqu'aux Rébellions elles-mêmes. Il faut d'ailleurs dire que les projets ne manquent pas jusqu'à 1837 pour détruire les bases territoriales ou institutionnelles de l'aspiration à la formation d'une «nation canadienne»: projet de rattachement de l'île de Montréal au Haut-Canada; de démembrement du Bas-Canada et de formation de gouvernements régionaux de manière à «libérer» la région de Québec

et celle de Montréal de la majorité politique francophone; retour de l'idée de réunion du Bas-Canada avec le Haut-Canada, ou de celle d'une fédération de toutes les colonies britanniques de l'Amérique du nord. Dans ce contexte, l'affirmation politique de ses prérogatives par l'Assemblée, élue par une population majoritairement francophone, et le programme de développement économique mis de l'avant par des milieux d'affaires, majoritairement anglophones, se chargent d'implications bien réelles et de connotations parfois imaginaires, concernant la double définition antagoniste de l'identité bas-canadienne.

Les deux segments de la population bas-canadienne ont d'abord en commun leur allégeance à la Couronne d'Angleterre. Né dans la première décennie du 19<sup>e</sup> siècle en même temps que la valorisation des pouvoirs de l'Assemblée, le Parti canadien non seulement reconnaît ce fait, mais il y voit des bénéfices considérables. Le journal *La Minerve* définit ainsi ce qu'est un Canadien ou un patriote: «politiquement les Canadiens sont tous ceux qui font cause commune avec les habitants du pays, ceux en qui le nom de ce pays éveille le sentiment de la patrie...(…) dès qu'un habitant du pays montre qu'il est vraiment citoyen, on ne fait plus de différence». La généralisation progressive de l'usage du mot patriote à la place du mot canadien est révélatrice d'une réalité, en même temps que d'une intention. Depuis toujours l'appui politique au parti «canadien» ne se limite pas aux seuls Canadiens et à ceux que *La Minerve* dit Canadiens par la généalogie, «ceux dont les ancêtres habitaient le pays avant 1759». Dans la dizaine de sessions de l'Assemblée entre 1824 et 1834, parmi les députés, le quart, ou peut-être le tiers, des députés anglophones qui sont d'origine américaine et irlandaise, mais aussi anglaise et écossaise, se rangent du côté réformiste. En même temps le vocable «patriote», en ce premier tiers du 19<sup>e</sup> siècle, est encore chargé de connotations positives renvoyant aux idées nouvelles, celles des Lumières et de la tradition politique britannique, celles de la Révolution américaine et de la Révolution française, et à l'histoire récente, celle, par exemple, de l'Irlande, de la Pologne, de la Hongrie et de la Belgique, et celle des mouvements de libération de l'Amérique latine.

Dans les 92 Résolutions de 1834, qui s'intitulent *Adresse au Roi et Pétition aux Lords et aux Communes...*, il est question d'«odieuses distinctions et préférences nationales» jouant dans la colonie contre les personnes d'origine française, de «séparation de droits et d'intérêts», de «disproportion» existant dans les emplois publics, avec des chiffres pour faire ressortir ce que nous appelons maintenant de la discrimination: les gens d'origine française n'auraient eu, selon une liste gouvernementale de 1832 qu'environ 20 % des postes, alors qu'ils formaient quelque 80 % de la popula-



tion. Cette discrimination et mille autres griefs montreraient que dans ces conditions il n'est plus possible de vivre sans changements considérables l'allégeance au souverain britannique, d'assurer sans plus l'Angleterre de la fidélité du peuple de la colonie, et de taire l'attrait qu'exercent dans les circonstances les institutions des États-Unis voisins.

De nombreuses assemblées publiques ont lieu au printemps de 1834, pour appuyer les 92 Résolutions ou pour les contester. Contre les 92 Résolutions, celle tenue le 5 avril, au Tattersall (Montréal) et qui avait réuni 2 500 personnes, est suivie d'une rencontre le 21 mai entre une délégation alors formée et le gouverneur. Celui-ci accueille les délégués en leur disant son parfait accord avec leurs vues. Il ironise à propos de «l'arithmétique» et demande comment on pourrait faire en pratique pour respecter dans le patronage les proportions exactes entre Français, Anglais, Écossais, Irlandais et Américains d'origine. Par contre il déplore que dans le parti patriote on ait le culot d'appeler du nom de frères et de Canadiens les étrangers établis ici, quels qu'ils soient mais à l'exclusion des «sujets de sa Majesté, nés dans le Royaume-Uni». Dans une brochure qu'il fait publier peu après, le Comité central et permanent du district de Montréal récuse le fait, précisant qu'on ne parle alors pas d'étrangers mais de «*co-sujets* du Royaume-Uni». Il demeure que c'est du nom de *compatriotes* qu'on désigne tous ceux qui appuient le parti.

On a fondé au mois de mars 1834 la société «Aide-toi, le Ciel t'aidera», dont le nom rappelle la France de 1830, en principe pour en faire un lieu de réflexion et de discussion. Pour la première fois on célèbre, le 24 juin 1834, la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Depuis plusieurs années les Irlandais fêtent la Saint Patrick's. Et depuis peu de temps deux sociétés se disputent leur adhésion, la *Hibernian Benevolent Society*, liée aux Patriotes et la *St Patrick Society*, liée à leurs adversaires. En janvier, février et mars 1835 respectivement, précisément au moment où l'Association constitutionnelle de Montréal s'organise pour contrer les effets du triomphe électoral patriote de la fin de 1834, les Anglais, les Écossais et les Allemands fondent respectivement la *St George Society*, la *St Andrew Society* et la *German Society*. Ces organisations visent à accueillir les immigrants de chaque groupe d'origine, à aider les familles dans le besoin et à assurer les liens entre les membres de la communauté. Dans les années 1834-1837, elles jouent un rôle politique considérable et elles constituent l'une des bases du recrutement et de la mobilisation du mouvement des associations constitutionnelles, né après les élections de 1834 pour contrer les effets de l'emprise du parti patriote sur la Chambre d'assemblée.

Le discours public de ces associations constitutionnelles utilise abondamment l'argument de l'origine, présentant l'Assemblée comme domi-

née par une faction française toute disposée à trahir la fidélité au roi, l'appartenance à l'Empire britannique et les intérêts des populations non-francophones du Bas-Canada. Il dénonce comme un rêve illusoire, au sein de l'Empire britannique, dans une colonie ouverte à la colonisation britannique et dont les principales activités économiques sont aux mains de ceux qui parlent la langue de l'Empire, l'idée de l'affirmation d'une «nation canadienne», la prépondérance devant naturellement aller du côté britannique dans une colonie britannique. Enfin, il fait appel à la solidarité des provinces soeurs de l'Amérique du Nord britannique, présente le rattachement du Bas-Canada au Haut-Canada comme le moyen de mettre fin à la tyrannie d'une Assemblée française dans le Bas-Canada et, souvent, préconise l'assimilation de la population d'origine française comme seule mesure susceptible de garantir sa loyauté et d'assurer, en territoire britannique, le développement de la civilisation britannique.

### **Une crise sociale généralisée**

Les Rébellions dans la colonie du Bas-Canada apparaissent ainsi comme une crise sociale généralisée, qui concerne à la fois le développement des institutions politiques, les orientations et les profits à tirer du développement économique et le développement de l'identité coloniale. Aucune de ces trois dimensions fondamentales ne peut être écartée légèrement, ni même réduite au statut d'aspect second d'une autre dimension. Aussi, une insistance sur une ne devrait pas empêcher une insistance sur une autre, les facteurs n'étant pas totalement indépendants, et les interactions et effets de synergie dans la situation concrète étant manifestes.

Peut-être après tout avait-on raison, à l'époque même, d'estimer le plus souvent que le mouvement de rébellion du Bas-Canada, alors qu'il y avait eu aussi rébellion dans le Haut-Canada, y avait été particulièrement considérable précisément parce qu'à ses antécédents politiques et économiques s'étaient ajoutés l'antécédent d'une lutte plus vive, dans ce cas, autour de l'identité coloniale.

Dans cette perspective il est intéressant de remarquer à quel point l'identification des causalités, par exemple dans le rapport d'enquête de Lord Durham, immédiatement postérieur aux événements, est plus complexe que ce qu'on veut bien en retenir maintenant généralement. Bien sûr, à propos de «*the relative influence of the causes which had been assigned for the existing disorders*», l'accent est nettement mis sur l'opposition «Français/Anglais»: «*a far deeper and more efficient cause, — a cause which penetrated beneath its political institutions into its social state*». Et il est même affirmé, contre la thèse mise de l'avant dans le journal *Le Canadien*, «*it is difficult to believe that*

*the hostility of the races was the effect, and not the cause»* de l'échec des réformes politiques qui auraient dû être effectuées.

Mais il demeure que le problème des institutions politiques n'est pas présenté dans le *Rapport* comme totalement dépendant du conflit des origines. On peut en effet lire *«there had existed in the constitution of the Province, in the balance of political powers, in the spirit and practice of administration in every department of the Government, defects that were quite sufficient to account for a great degree of mismanagement and dissatisfaction»*; et un peu plus loin, *«the hostility of races being palpably insufficient to account for all evils which have affected Lower Canada...»*. On trouve même l'aveu explicite de la difficulté qu'il y a à départager le poids respectif de facteurs dont les relations vont dans les deux sens: *«It is impossible to determine precisely the respective effects of the social* (dans les catégories de ce texte ancien «social» comprend à la fois ce que nous appelons économique et ce que nous appelons «identité coloniale») *and political causes»*. Et même: *«the struggle between the Government and the Assembly has aggravated the animosities of race; and the animosities of races has rendered the political difference irreconcilable»*.

### **III. Des suites immédiates et des conséquences à long terme**

Les mouvements insurrectionnels de 1837 et de 1838 sont réprimés par l'armée régulière et par des corps de citoyens «loyaux» armés par le gouvernement. Les combats et les escarmouches font quelque 300 morts. Plus de 1 300 emprisonnements sont effectués, 500 à la suite des événements de novembre et de décembre 1837, et 800 après ceux de novembre 1838. Huit rebelles de 1837 sont exilés aux Bermudes, et parmi ceux de 1838 douze sont pendus (prison du Pied-du-Courant, Montréal, décembre 1838 et janvier 1839) et 58 sont déportés (septembre 1839) dans la colonie pénitentiaire britannique de Nouvelle-Galles du Sud (Australie). Pendant ce temps, pour échapper à l'arrestation et aux mesures punitives, environ 500 personnes se sont réfugiées aux États-Unis, pour quelques semaines ou quelques années.

Plus largement, selon la pratique courante de l'armée britannique d'alors, des sanctions ont été appliquées contre les populations locales soulevées contre l'autorité gouvernementale: imposition de logement gratuit de soldats, prises de guerre, incendie des maisons des chefs rebelles et de celles qui ont servi contre les troupes. Tel a été le cas, par exemple, à Saint-Denis où Gore revient une semaine après sa défaite, et au lendemain de Saint-Charles et de Saint-Eustache. Mais après Saint-Eustache on est allé plus loin que ce que permettaient la discipline militaire et les ordres de

Colborne: le village entier de Saint-Benoît, déjà soumis, fut réduit en cendres par des volontaires venus avec un régiment de réguliers stationnés à Carillon (Outaouais). Et dans le comté de Beauharnois en novembre 1838, les *Glengarry Highlanders* venus de la région de Cornwall ont pratiqué le pillage systématique.

Dans le district de Montréal, le plus peuplé du Bas-Canada, le droit d'*habeas corpus* a été suspendu et on a connu au total quinze mois d'administration exceptionnelle de la justice et d'application de la loi martiale. C'est un tribunal militaire et une justice sommaire qui a envoyé à la potence, pour crime de haute trahison, les pendus du Pied-du-Courant.

Mais ces faits plus spectaculaires, et à cause de cela mieux gravés dans la mémoire historique, ne doivent pas faire oublier un autre fait aux implications plus générales: trois années de mise entre parenthèse de droits politiques démocratiques reconnus antérieurement. Quand le gouverneur Gosford aura quitté la colonie après avoir admis l'échec de sa politique de conciliation, il sera remplacé comme gouverneur civil par le commandant des troupes; la Constitution de 1791 sera suspendue, ce qui impliquait le congédiement des deux corps législatifs, dont l'Assemblée élue par la population; et c'est un Conseil spécial, nommé d'autorité et procédant par décrets de concert avec le gouverneur, qui gouvernera le pays.

Durant ce temps, toute une politique d'interrogations par les magistrats, d'invitation à la délation et d'espionnage était appliquée, alors que la presse d'opposition au gouvernement était détruite. Les ateliers du *Vindicator* (Montréal) et du *Township Reformer* (Stanbridge East) ont été sac-cagés. Les rédacteurs de la *Minerve* et du journal bilingue le *Libéral* (Québec) ont dû fuir aux États-Unis. Le *Canadien* lui-même est suspect aux autorités et objet de surveillance, tandis que le nouveau journal *Le Fantastique* ne réussit à survivre — et à paraître, sporadiquement — qu'en ayant recours à l'ironie et à l'humour; tandis qu'à Montréal des journaux comme *La Canadienne* et *La Quotidienne* disparaissent vite après leur fondation.

C'est dans ce contexte que se prépare un nouvel ordre de choses par l'action mi-concertée, mi-concurrente, du gouverneur, du Conseil spécial et du gouvernement métropolitain. Ce dernier voudra d'abord faire encore une fois enquête, et en janvier 1838 il confiera à Lord Durham le double mandat de gouverneur général de l'Amérique du nord britannique et de président d'une Commission d'enquête devant faire le point sur la situation dans les colonies nord-américaines, sur les affrontements armés dans le Haut et le Bas-Canada, et particulièrement sur les problèmes, reconnus universellement comme plus impérieux, du Bas-Canada. Le *Rapport* de la Commission et ses appendices soumis au vote du parlement britannique au début de 1839, comporte un chapitre de diagnostics pour

chacune respectivement des grandes régions de l'Amérique du Nord britannique (Bas-Canada — de loin l'analyse qui comporte le plus grand nombre de pages —, Haut-Canada, et provinces atlantiques); un chapitre sur le problème des terres de la Couronne et un autre sur l'immigration britannique; enfin une vue synthétique conduisant à des recommandations adressées à la Reine et au gouvernement britannique. Le *Rapport* insiste sur l'intérêt commun de la colonisation britannique et de la Grande-Bretagne, et il dramatise le problème du voisinage américain et de la concurrence américaine.

Dans cette perspective le *Rapport* constate que la querelle généralisée qui sévit dans les institutions politiques coloniales est basée sur la forme même de ces institutions, et il recommande que la Couronne se soumette aux conséquences inévitables des institutions représentatives. Il constate un certain sous-développement en territoire britannique, comparativement aux États-Unis, et il recommande que le gouvernement britannique favorise la croissance économique et démographique, et les grands travaux d'infrastructure des transports. Il constate que l'Amérique du nord britannique manque d'unité, pour elle-même et pour soutenir la concurrence de la république américaine, et il recommande, après avoir évoqué une fédération de l'ensemble des colonies, l'union législative, du Bas-Canada et du Haut-Canada d'abord, avec la possibilité qu'éventuellement les autres provinces se joignent au Canada uni par une union fédérale.

Aussi, des réformes dans ce sens venant après le *Rapport* Durham, et le *Rapport* Durham venant après les Rébellions, plusieurs ont-ils eu tendance à attribuer aux Rébellions ou à l'échec des Rébellions l'obtention du «gouvernement responsable» (1848 dans le cas du Canada-Uni), le triomphe des milieux d'affaires et de leurs intérêts, sur la scène politique après 1837-1838, et une union du Haut et du Bas-Canada (1841) dont le projet chez Durham associait l'idée d'une mise en minorité politique immédiate pour les Canadiens français, et celle de leur assimilation progressive.

Mais ces attributions et imputations doivent être nuancées et précisées. Dans le cas du «gouvernement responsable», c'est aussi toute l'évolution antérieure dans l'ensemble des colonies, en même temps que les transformations de l'opinion au *Colonial Office*, et l'avènement du libre-échange en Grande-Bretagne qui y conduisent. Pour ce qui est du succès des élites économiques à imposer leur point de vue dans le fonctionnement de l'État, le fait nouveau, après 1837-1838, de leur dominance incontestée ne doit pas faire oublier leur influence considérable et grandissante depuis quelques décennies. De même, l'idée de l'assimilation des Canadiens français, et celle de l'union politique avec le Haut-Canada comme moyen d'y arriver, loin de jaillir de nulle part et du cerveau

de Durham ou des membres de sa Commission, était dans l'air, au moins depuis 1822, et elle s'était imposée dans le programme des forces «constitutionnalistes» rassemblées après 1834.

Est-ce à dire que les Rébellions n'ont eu que peu de conséquences à long terme? Non. L'événement, l'écrasement des rebelles, avec ses vainqueurs et ses vaincus, modifie radicalement un équilibre des forces qui appartient à la longue durée. Après les trois années d'impasse qu'ont été les années 1834-1837, le temps des rébellions (1837 et 1838), et les années qui suivent immédiatement (1839 et 1840) ont été des années d'administration autoritaire du Bas-Canada exercé par le représentant de la métropole et par les adversaires, que ce soit de toujours ou de la veille, du parti de l'Assemblée. Les orientations prises alors marqueront l'avenir.

Aux élections de 1841, sur le territoire même des 13 comtés les plus marqués par les rébellions, 10 des 13 députés élus sont des adversaires de l'ancien parti de l'Assemblée. Dans l'équilibre des pouvoirs, celle-ci semble, malgré tout, l'emporter finalement quelques années plus tard avec l'effacement du rôle du gouverneur, le gouvernement de parti et le principe de responsabilité ministérielle. Mais le régime politique d'après 1848 est tout autant la consécration, selon le modèle métropolitain d'harmonie des pouvoirs, du pouvoir de l'Exécutif, distinct du gouverneur, que de celui de l'Assemblée. Rien peut-être ne le montre mieux que le contraste entre le nombre et l'importance des comités de la Chambre d'assemblée avant les Rébellions et le développement, après, des bureaux spécialisés de fonctionnaires oeuvrant dans le champ des responsabilités respectives des ministres. Il est intéressant de rappeler que la loi de 1853 restreint le corps des électeurs en élevant le cens électoral, et qu'elle crée un cens d'éligibilité très élevé. Avec un Exécutif puissant et une Assemblée moins prédisposée qu'antérieurement à se faire l'écho des ardeurs populaires, la décision de rendre éligible le Conseil législatif (1856) ne change rien d'essentiel au nouveau jeu politique. La culture politique bas-canadienne sera dans l'ensemble conservatrice et monarchiste; bien encadrée et limitée, la démocratie bas-canadienne restera longtemps prévenue contre les courants radicaux.

La fin des tiraillements politiques antérieurs permet une réforme des institutions juridiques à incidence économique et le triomphe, dans les esprits et dans la législation, de la primauté du droit moderne de propriété, qui avait été un élément essentiel du programme du grand commerce et de la grande propriété foncière; elle permet aussi l'appui financier de l'État, maintenant sans résistance organisée pour le limiter ou pour lui imposer d'importantes conditions, aux entreprises privées actives dans le développement des moyens de transport.

Le programme, qui avait été celui des patriotes, d'une économie plus diversifiée et moins dépendante de la liaison à l'Empire se réalise, de façon bien limitée, mais comme prolongement du capital commercial et foncier, comme diversification de l'investissement des grandes fortunes et comme adaptation au contexte nouveau créé par l'avènement du libre-échange en Grande-Bretagne.

Dès l'époque du Conseil spécial on règle avec les Messieurs du Séminaire de Montréal la question de leurs droits comme seigneurs. Mais ce n'est que vingt ans après les Rébellions qu'une loi règle la question des droits seigneuriaux pour l'ensemble de la province. Le temps mis pour arriver à ce règlement, l'activité du Conseil législatif dans la défense des droits des seigneurs et les opérations complexes de comptabilité qui permettent alors de faire des seigneurs selon le droit ancien, des créanciers selon le droit nouveau, montrent que les patriotes n'avaient pas eu tort d'estimer que le problème principal était celui des conditions dans lesquelles se ferait l'abolition et que leurs adversaires tendaient bien davantage à débarrasser la propriété capitaliste d'entraves à son développement qu'à libérer les censitaires de l'exploitation par les seigneurs.

Comme dans le cas de la modernisation du système politique, la modernisation de l'économie et des institutions économiques d'après les Rébellions conduit, grâce à leur coalition, au raffermissement du pouvoir des élites, à l'accentuation du contrôle social et à une hiérarchisation sociale caractérisée par sa stabilité et par le peu d'espace laissé aux forces organisées de contestation du nouvel ordre de choses. Typique de cet alignement d'après la crise, il y a en particulier la conversion de bon nombre d'avocats de la cause populaire en avocats des milieux d'affaires.

Sur le plan aussi de la recherche d'une identité par les différentes populations de la colonie, les rébellions sont l'occasion d'une transformation fondamentale. Elles marquent la fin d'un espoir, celui du développement progressif dans un Bas-Canada distinct, comme pôle de référence et pôle d'intégration, de la «nation canadienne»; et en même temps le début de la mise en place, avec l'Union de 1840, des institutions à la base d'une nationalité de *British Americans* — l'expression est de l'économiste et philosophe britannique John Stuart Mill — et, avec la Confédération de 1867, du Dominion du Canada. Paradoxe, ou plutôt inconséquence de la conscience historique, celle d'hier et celle d'aujourd'hui, on a généralement réservé aux seules aspirations des patriotes l'épithète de nationalistes, alors que ce qui triomphe, avec leurs adversaires loyaux à l'Empire, c'est bien l'idée d'un pays à construire sur l'origine britannique et sur la langue anglaise.

Une loi du Parlement britannique avait créé en 1791 les colonies séparées du Haut et du Bas-Canada. C'est la même autorité impériale qui légifère en 1840 pour réunir les deux colonies de manière à ce que le respect des institutions représentatives coloniales ne puisse plus conduire à l'exercice de l'influence d'une Assemblée majoritairement française. L'union forcée de 1840, du point de vue de la «nation canadienne», a été une union souhaitée au contraire par les «représentants du parti anglais du Bas-Canada», selon l'expression de Lord Normanby, nouveau Secrétaire aux colonies en 1839.

Que l'assimilation globale de la population d'origine française ne se soit pas produite, qu'assez vite des éléments de fédéralisme aient marqué le régime de l'Union, que les élites francophones se soient accomodées des nouvelles règles du jeu, et qu'elles se soient adaptées à la nouvelle situation, tout cela n'empêche nullement que la question de l'égalité entre groupes d'origine et celle de la prépondérance et de la possible tyrannie de la majorité se posent de manière radicalement différente après une Union en 1840 qui a pu apparaître comme le meilleur moyen pour mettre à la raison, du point de vue britannique, une population «autochtone» dont l'affirmation était considérée comme extrémiste.

Les Rébellions, et l'échec des Rébellions, favorisent finalement, sans qu'on puisse dire qu'elles les créent, les conditions de la définition du Bas-Canada, dans la métropole anglaise et sur place dans la colonie, comme territoire ouvert à l'entreprise prioritaire des colons britanniques et comme simple lieu de survivance d'une population française. Le recyclage de l'identité «canadienne» en identité canadienne-française après 1837-1838 se fera sous le signe du repli obligé sur des positions défensives, et pour une bonne part aussi sous le signe de la défense de traits nationaux perçus, bien plus qu'avant 1837-1838 comme héritage du passé. Dans un contexte général propice à l'autoritarisme, la relation de la classe politique canadienne-française aux milieux populaires, paysans et artisans, se relâche. L'idée s'impose alors que la première des nécessités est celle d'éviter le pire, en même temps que se réalise pour les élites politiques canadiennes-françaises un changement qui leur donne moins de pouvoir mais bientôt un meilleur accès au patronage.

Dans le système des valeurs, explicitement ordonnées en idéologies, cette évolution tend à dissocier la cause de la démocratie de celle de la communauté nationale. Dans le Bas-Canada d'après 1837-1838 l'accord fondamental des élites économiques, politiques et religieuses, qui vite font bon ménage plus qu'antérieurement, favorise le succès de leurs entreprises respectives: le Bas-Canada entre dans l'ère des canaux, des chemins de fer et plus généralement de l'industrie; la classe politique collabore



activement à la mise en place du droit de propriété capitaliste, en même temps qu'elle relance le système d'éducation public, cette fois en liaison étroite avec le clergé catholique; celui-ci ne réussit pas qu'à généraliser la pratique religieuse, à emmener le peuple catholique à l'église, il réussit aussi à emmener l'Église sur la scène politique et à consolider sa place sur la scène sociale.

A peu près en même temps, trente ans après l'écrasement des Rébellions, le Bas-Canada entre dans le grand marché de la Confédération — avec des institutions provinciales qui consacrent les éléments de fédéralisme acquis au temps de l'Union — ; le Code civil qu'il se donne est un moyen de modernité juridique. Mais le Bas-Canada francophone se met alors aussi à l'heure du conservatisme social et de l'autorité intellectuelle du clergé catholique. Loin d'être un simple épisode des luttes parlementaires du 19<sup>e</sup> siècle, les Rébellions de 1837 et de 1838 constituent ainsi un point tournant dans l'évolution des structures historiques à la base de ce que sont devenues maintenant les sociétés québécoise et canadienne.

# Ouvrages à consulter

---

## 1. Historiographie

Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837-1838. Les patriotes dans la mémoire collective et chez les historiens*, Montréal, Boréal Express, 1983.

Gérald Bernier et Daniel Salée, «Les insurrections de 1837-1838. Remarques critiques en marge de l'historiographie», *Canadian Review of Studies in Nationalism*, XIII, 1 (1986) : 13-29.

Allan Greer, «1837-1838: Rebellion Reconsidered», *Canadian Historical Review*, LXXVI, 1 (March 1995): 1-18.

Stephen Kenny, «The Canadian Rebellions and the Limits of Historical Perspective», *Vermont History*, LVIII, 3 (Summer 1990): 179-198.

Fernand Ouellet, «La tradition révolutionnaire au Canada. À propos de l'historiographie des insurrections de 1837-1838 dans le Bas-Canada», *University of Ottawa Quaterly/Revue de l'Université d'Ottawa*, LV, 2 (avril-juin 1985): 91-124.

## 2. Textes d'époque

Jean-Paul Bernard, textes recueillis et présentés par l'auteur, *Assemblées publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838*, Montréal, VLB éditeur, 1988.

John Hare, *Les patriotes 1830-1839*, textes présentés et compilés par l'auteur, Ottawa, Les Éditions Libération, 1971.

André Lefebvre, *La Montreal Gazette et le nationalisme canadien (1835-1842)*, Montréal, Guérin, 1970.

## 3. Études par des contemporains

Les chapitres pertinents des historiens contemporains des événements peuvent encore être lus avec profit. Voir une analyse comparative de Fernande Roy, «1837 dans l'oeuvre historique de trois contemporains des événements: Bibeau, Christie et Garneau» dans Bernard, *Les Rébellions...*, 63-89.

Henry Samuel Chapman, *An Impartial and Authentic Account of the Civil War in the Canadas...*, London, J. Saunders, June, 1838.

À propos du *Rapport Durham* (1839), l'édition de Sir Charles Lucas, *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, 3 vol., Oxford, Clarendon Press, 1912, a été reprise en 1970 à New York (Augustus M. Kelly Publishers). Les éditions de Craig (Carleton Library, 1963) et de Bertrand et Desbiens (Montréal, l'Hexagone, 1990) ne donnent pas intégralement le texte principal et souffrent de l'absence des appendices au *Rapport*, qui sont très importants.

Une étude récente de Janet Ajzenstat, *The Political Thought of Lord Durham* (Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1988) reprend la discussion sur le libéralisme et la politique d'assimilation, sur les droits collectifs et les droits individuels. Voir aussi Janet Ajzenstat, «Collectivity and Individual Rights in Mainstream Liberalism: John Arthur Roebuck and the Patriotes», *Revue d'études canadiennes/Journal of Canadian Studies*, XIX, 3 (automne 1984): 99-111; et «Liberalism and Assimilation: Lord Durham Reconsidered», in Stephen Brooks, comp. and ed., *Political Thought in Canada. Contemporary Perspectives*, Irving Publishing, Toronto, 1984, 239-254.

Le *Journal of Canadian Studies/ Revue d'études canadiennes* (Printemps 1990/Spring 1990, vol. 25, n° 1) a publié un numéro spécial sur les idées de Durham, avec plusieurs articles, dont un de Courville, Robert et Séguin, qui remet en cause la justesse de sa description du Bas-Canada économique et social.

#### 4. Comparaison avec la Rébellion dans le Haut-Canada

Pour le Haut-Canada, Colin F. Read, dans la brochure n° 46 de la Société historique du Canada, *La Rébellion de 1837 dans le Haut-Canada* (Ottawa, 1988) donne après son texte une liste commentée d'ouvrages à consulter. Voir aussi de Read «Agitation dans les deux Canadas», planche 23 du volume II de l'*Atlas historique du Canada*, R. Louis Gentilcore, dir., 1993.

S.D. Clark, *Movements of Political Protest in Canada, 1640-1840*, Toronto, University of Toronto Press, 1959.

D.G. Creighton, «The Economic Background of the Rebellion of Eighteen Thirty-Seven», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, III, 3 (August 1937): 322-334.

S.B. Ryerson, *Unequal Union. Confederation and the Roots of Conflict in the Canadas, 1815-1873*, Toronto, Progress Books, 1968.

Traduction française: *Le capitalisme et la Confédération*, Montréal, Parti Pris, 1972 et 1978.

Voir aussi l'article de Greer dans la section «Historiographie», ci-haut.

#### 5. Contexte international

Philip Buckner, *The Transition to Responsible Government. British Policy in British North America, 1815-1850*, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1985.

Peter Burroughs, *The Canadian Crisis and British Colonial Policy, 1828-1841*, Toronto, MacMillan, 1972.

John J. Duffy and H. N. Muller, «The Great Wolf Hunt: The Popular Response in Vermont to the Patriotes' Uprising of 1837», d'abord publié en 1974 et repris dans *An Anxious Democracy. Aspects of the 1830s*, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1982, 57-77.

George Rudé, *Protest and Punishment: The Story of Social and Political Protesters Transported to Australia, 1788-1868*, Oxford, Oxford University Press, 1978.

#### 6. Études récentes

Jean-Paul Bernard, «Vermonters and Lower Canadian Rebellions of 1837-1838», *Vermont History*, Vol. 58, n° 4 (Fall 1990): 250-263.

Jean-Paul Bernard et Michel Grenon, «La Révolution française et les Rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada», in Sylvain Simard, dir., *La Révolution française au Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université Ottawa, 1991, 14-38.

Gérald Bernier et D. Salée, *The Shaping of Quebec Politics and Society. Colonialism, Power, and the Transition to Capitalism in the 19th Century*, Washington, Taylor and Francis, 1992. Traduction française: *Entre l'ordre et la liberté. Colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIXe siècle*, Montréal, Boréal, 1995.

Gilles Chaussé, «L'Église canadienne et le mouvement révolutionnaire, de 1775 à 1837», in P. H. Boulle et R. A. Lebrun, dir., *Le Canada et la Révolution française*, Montréal, C.I.E.E., 1989, 133-143.

Serge Courville, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990.

Serge Courville et Normand Séguin, *Le monde rural québécois au XIXe siècle*, brochure historique n° 47 de la Société historique du Canada, Ottawa, 1989.

Jean-Marie Fecteau, «Mesures d'exception et règle de droit. Les conditions d'application de la loi martiale au Québec lors des rébellions de 1837-1838», *McGill Law Journal/ Revue de droit de McGill*, XXXII, 3 (Juillet 1987): 465-495.

Philip Goldring, «The Constitutional Associations of Lower Canada, 1834-1838», in «British Colonists and Imperial Interests in Lower Canada 1820-1841», Thèse de Ph. D., Université de Londres, 1978, 204-233.

Murray F. Greenwood, «The General Court Martial of 1838-1839 in Lower Canada: an Abuse of Justice», in W. Wesley Pue and Barry Wright, *Canadian Perspectives on Law and Society. Issues in Legal History*, Ottawa, Carleton University Press, 1988, 249-290.

Allan Greer, *The Patriots and the People. The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1993. Aussi «The Birth of Police in Canada», in Greer et Radforth, dir., *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, 17-49.

Louis-Georges Harvey, «Le mouvement patriote comme projet de rupture (1805-1837)» in Gérard Bouchard et Yvan Lamonde (dir.), *Québécois et Américains. La culture québécoise aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Fides, 89-112; aussi «Importing the Revolution: the Image of America in French Canadian Political Discourse 1805-

1837», thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1991, XI - 508 pages.

Evelyn Kolish, «The Impact of the Change of Legal Metropolis and the Development of Lower Canada's Legal System: Judicial Chaos and Legislative Paralysis in the Civil Law, 1791-1838», *Canadian Journal of Law Studies*, Vol. 3 (1988): 1-25. Aussi *Nationalismes et conflits de droits: Le débat du droit privé au Québec, 1760-1840*, Ville LaSalle (Québec), Hurtubise HMH, 1994.

Richard LaRue, «Allégeance et origine: contribution à l'analyse de la crise politique du Bas-Canada», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XLIV, 4 (Printemps 1991): 529-548.

Denis Monière, *Ludger Duvernay et la révolution intellectuelle au Bas-Canada*, Montréal, Québec/Amérique, 1987.

Fernand Ouellet, «Libéré ou exploité! Le paysan québécois d'avant 1850», *Histoire sociale/Social History*, XIII, 26 (novembre 1980): 339-368.

Fernand Ouellet, «La formation d'une société dans la vallée du Saint-Laurent: d'une société sans classes à une société de classes», *Canadian Historical Review*, LXII, 4 (December 1981): 407-450.

Gilles Paquet et J.-P. Wallot, *Le Bas-Canada au tournant du 19e siècle: restructuration et modernisation*, brochure historique n° 45 de la Société historique du Canada, Ottawa, 1988.

Elinor Kyte Senior, *Redcoats and Patriots. The Rebellions in Lower Canada, 1837-1838*, Stittsville, Canada's Wings, 1985; et «The Presence of Canadians in American Towns Bordering Lower Canada, 1837-1840: Disaffection, Terror or Economic Pulls», *Journal of the Northern New York American Canadian Genealogical Society*, (Plattsburgh), IV. 2 (Fall 1987): 17-30.

Jack Verney, O'Callaghan. *The Making and Unmaking of a Rebel*, Ottawa, Carleton Library Series /179, Carleton University Press, 1994.

Jean-Pierre Wallot, «La Révolution française au Canada, 1789-1838», in Michel Grenon, dir. *L'image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*, Montréal, Hurtubise HMH, 1989, 61-104.

Brian Young, «Positive Law, Positive State: Class Realignment and the Transformation of Lower Canada, 1815-1866», in Greer et Radforth, dir., *Colonial Leviathan...*, 50-63.









La Société historique du Canada  
Brochure historique N° 55